



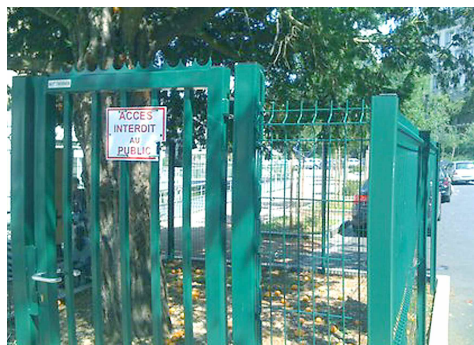
Au pied de son arbre...

Dispensé de timbrage BREST CTC

Morlaix était célèbre pour son viaduc, elle le sera désormais pour son arbre en cage.

Si l'UMP Agnès Le Brun voulait faire parler de sa ville, elle a réussi. Mais son image n'en sort pas grandie. Tout au long de l'été, les commentaires de la presse nationale ont été au mieux ironiques, au pire, franchement hostiles à l'initiative de cette élue, souvent présentée comme proche de l'Élysée.

De quoi s'agit-il ? Pour empêcher les rassemblements de SDF, la mairie de Morlaix n'a pas trouvé d'autre solution que d'emprisonner l'arbre au pied duquel ils avaient l'habitude de se retrouver. Cette initiative paraît tellement aberrante qu'elle a valu le prix *Ubu 2009* à la commune.



L'arbre de la honte

Dans un communiqué, les conseillers municipaux socialistes, Françoise Abalain, Élisabeth Binasse et Sylvain Espitalier, ont dénoncé **"la confiscation de l'espace public le long du Queffleuth"**.

"La recherche d'une meilleure cohésion sociale impliquerait au contraire de redonner de la dignité à ces personnes en renouant le contact avec elles par l'intermédiaire d'éducateurs de rue et en travaillant à instaurer davantage de respect mutuel et de dialogue entre elles et les riverains concernés", estime Sylvain Espitalier. **"Il n'est pas question pour nous de faire preuve d'angélisme et de nier que certains problèmes peuvent parfois se poser"**, admet l'élue socialiste.

Mais, le mépris et la brutalité dont a fait preuve la municipalité ne vont pas contribuer à apaiser les tensions.

Jamais ce dossier n'a été examiné en commission municipale. Aucune concertation n'a été engagée. Ce n'est pas en agissant de la sorte que des solutions pourront être trouvées.

Mais les morlaisiens ont malheureusement déjà l'habitude des décisions unilatérales prises sans concertation. A peine élue, Agnès Le Brun avait décidé de fermer des écoles sans en mesurer les conséquences pour les familles mais aussi pour les finances locales.

Ce qui ne l'empêche pas de répéter sans cesse que la situation financière de la ville est dans le rouge, sans préciser que l'État a baissé la dotation globale de fonctionnement de 115 000 euros en 2008 et, qu'elle-même, suivant en cela l'exemple de Nicolas Sarkozy, a doublé son indemnité d'élue. Or, cette somme correspond exactement à la baisse des subventions aux associations de la ville.

Et maintenant ? Va-t-elle **"libérer"** le pauvre arbre ? Affaire à suivre... 🌹

CAP FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 10/09/2009



PRESSE URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Pourquoi ?

Le 4 septembre, deux soldats du 3^e RIMA de Vannes ont été tués et huit autres blessés dans une embuscade en Afghanistan. Ces disparitions portent à 31 le nombre de Français morts dans ce pays. Comment ne pas penser d'abord aux familles de ces soldats et à celles des autres militaires engagés dans ce conflit ? Mais comment ne pas se poser la question de leur présence sur ce théâtre d'opérations ?

Pourquoi ? Pourquoi l'armée française, engagée aux côtés des Américains pour une mission de sécurisation de Kaboul, est désormais partie prenante d'une guerre sanglante où plus de 100 000 soldats étrangers ne parviennent pas à assurer la sécurité dans ce pays ? Comment et à quelle échéance le gouvernement envisage-t-il de retirer nos soldats ? Quelle solution politique défend-il pour la stabilisation de cette région ?

Le gouvernement doit rapidement répondre à ces questions avant que l'Afghanistan ne devienne pour notre armée un bourbier.

Le dossier de la semaine

Un projet revanchard



Un projet hypocrite, populiste et recentralisateur

Vie de la Fédération

Une rentrée sous le signe de l'espoir



200 socialistes au barbecue de rentrée à Brest

Interview

Le Parti Socialiste à 40 ans



Avec Denis Lefebvre

Un projet revanchard

Les projets de loi concernant les collectivités locales ne sont pas des projets techniques. Ils sont avant tout politiques.

Qu'il s'agisse de la réforme territoriale ou de la suppression de la taxe professionnelle, le gouvernement ne poursuit qu'un seul objectif : affaiblir la gauche et ses élus. A l'Université d'été de La Rochelle, une table ronde réunissant Marylise Lebranchu et Jean-Louis Bianco, animateurs du "Forum des territoires", des géographes et des élus comme Jean-Paul Huchon, François Rebsamen et Gérard Collomb, a été consacrée à ce sujet.



Marylise Lebranchu et Jean-Louis Bianco, animateurs du "Forum des territoires"

"Nous devons nous opposer au discours véhiculé par la droite selon lequel les collectivités locales gaspillent l'argent public et augmentent les impôts ; les élus, bien trop nombreux, seraient cramponnés à leur mandat et qu'il faudrait simplifier le mille-feuille territorial auquel personne ne comprend rien", a insisté Elisabeth Guigou, chargée par le Bureau national du PS de rédiger un rapport sur les projets du gouvernement. **"Il suffit de se poser une question simple pour savoir s'il s'agit ou non d'un projet revanchard",** a résumé François Rebsamen, **"Nicolas Sarkozy se serait-il ainsi attaqué aux collectivités locales si la droite y avait été majoritaire ? La réponse est évidemment non".**

Un projet hypocrite, populiste et recentralisateur

Le Parti Socialiste s'oppose au projet de réforme territoriale pour plusieurs raisons. D'abord, il est hypocrite. En effet, sous couvert de simplification, il cache en réalité des ambitions électorales. Pourquoi, sinon, le gouvernement envisagerait de modifier le mode de scrutin des conseillers généraux et régionaux pour le rendre proportionnel dans les zones urbaines, et uninominal dans les zones rurales ? Et pourquoi revenir au mode de désignation à deux tours, si ce

n'est pas pour pénaliser la gauche et favoriser l'UMP ?

Ensuite, ce projet est populiste. Annoncer la suppression de 3 000 élus revient à faire croire que des élus ne servent à rien et coûtent chers. Or, cette suppression reviendra bien plus cher pour les finances publiques que les indemnités versées aujourd'hui. **"L'ARF (Association des Régions de France) et l'ADF (Association des Départements de France) vont très prochainement publier des chiffres sur ce sujet et démontrer que les indemnités des élus ne pèsent rien dans les budgets des collectivités",** a annoncé Elisabeth Guigou. **"Le projet de décentralisation de la droite consiste à remplacer des élus par des fonctionnaires",** a résumé Jean-Paul Huchon. **"Ce gouvernement est tout de même mal placé pour faire croire qu'il réalisera des économies en supprimant des élus alors qu'il est celui qui a le plus augmenté le nombre de postes dans les cabinets ministériels",** a souligné le président de la Région Ile-de-France.

A l'encontre du mouvement lancé par la gauche au début des années 80, le projet de Nicolas Sarkozy est recentralisateur, alors même que la décentralisation a permis de très nettes améliorations dans la vie quotidienne des Français, dans les collèges, les lycées ou l'action sociale. La fin de la taxe professionnelle va encore mettre à mal l'indépendance financière des collectivités. **"Le mot préfet revient sans cesse dans les projets de loi",** a noté Gérard Collomb qui n'a pas manqué de faire remarquer que le rapporteur à l'Assemblée n'est autre que Dominique Perben, son rival UMP à la mairie de Lyon. **"Tout un symbole ! Ce qu'ils perdent dans les urnes, ils tentent de le gagner sur tapis vert !"**

Enfin, et surtout, les projets du gouvernement ne répondent pas aux vrais problèmes que constituent les inégalités territoriales. Il n'envisage pas de mettre en place de péréquation entre collectivités riches et collectivités pauvres et il n'aborde pas la réforme nécessaire de la fiscalité locale.



Jean-Paul Huchon



Elisabeth Guigou

La réforme des socialistes

Il s'agit pourtant, pour les socialistes, de conditions *sine qua non* d'une réforme territoriale ambitieuse. **"Nous avons toujours été à l'origine des lois de décentralisation",** a rappelé Marylise Lebranchu.

Quelle serait celle que la gauche mettrait en place ? D'abord, elle rétablirait l'égalité entre les territoires et n'abandonnerait pas les banlieues, elle renforcerait la démocratie et la transparence et défendrait une vraie ambition pour les collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement public.

Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place une péréquation verticale, de l'État, qui doit retrouver son rôle de stratège, vers les collectivités, et horizontale entre les territoires. Cela suppose une réforme de la fiscalité locale de manière, par exemple, à ce que les habitants de la Seine Saint-Denis ne paient pas une taxe d'habitation plus importante que ceux de Paris.

Les métropoles doivent être encouragées, même si, a précisé Marylise Lebranchu, cette politique doit être expliquée car elle peut susciter des craintes dans les zones rurales.

L'achèvement de l'intercommunalité constitue aussi une priorité pour les socialistes qui souhaitent l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel.

Enfin, pour répondre à l'argument du mille-feuille territorial, il faut poursuivre dans la voie de la spécialisation des compétences de chaque collectivité et la détermination de chefs de file.

"Nous ne devons pas engager cette bataille en baissant la tête", a déclaré François Rebsamen. Les conséquences de ce projet seraient dramatiques pour la vie quotidienne des Français. Même les élus UMP le savent. C'est pourquoi le PS va mettre à profit les semaines qui viennent pour expliquer en détail les vrais objectifs de Nicolas Sarkozy : punir les collectivités majoritairement à gauche. 📌

Une rentrée sous le signe de l'espoir

Plus de 200 socialistes du pays de Brest (2^e et 3^e circonscriptions) se sont retrouvés, le 6 septembre, à l'Auberge de Jeunesse du Moulin-Blanc, pour leur traditionnel barbecue de rentrée.

Une semaine après La Rochelle, l'heure est à l'optimisme. "Cette Université d'été, que l'on nous annonçait comme celle de tous les dangers, a, au contraire, donné l'image d'un Parti Socialiste uni et au travail", a souligné Franck Respriget, secrétaire du comité de ville de Brest. "Nous pouvons aborder cette rentrée avec espoir. D'une part parce que la direction nationale du Parti a vraiment la volonté d'engager la rénovation du PS, reprenant la démarche en-



Rentrée conviviale pour 200 socialistes, le 6 septembre, à Brest

gagée par la fédération du Finistère. D'autre part, dans le pays de Brest, parce que les élus socialistes accomplissent leur mission avec détermination, qu'il s'agisse de François Cuillandre qui

met en œuvre son programme ou des autres maires socialistes de BMO, Alain Queffelec, Yohann Nédélec et Bernard Rioual qui ont parfaitement su endosser leur costume

de premier édile de leur commune".

Le charcutage de la carte électorale, qui va voir le canton de Bellevue passer de la 3^e à la 2^e circonscription, pourrait relativiser l'espoir des socialistes. "Il y a certainement derrière cette décision une volonté politique de nuire au PS", estime André Jugan. Mais le délégué de la 3^e circonscription ne considère pas que Brest rural soit vouée à n'élire que des députés UMP. Dans l'unité, la gauche peut l'emporter, même dans le nord Finistère.

Ce fut d'ailleurs la conclusion de Franck Respriget qui a appelé les socialistes à ne rien lâcher, à retrousser leurs manches et à établir un cordon solidaire pour gagner les prochaines élections, et en premier lieu les régionales. 🌹

Interview



Le Parti Socialiste a 40 ans

Avec Denis Lefebvre

Le Parti Socialiste est né à Alfortville en 1969 et non en 1971 à Épinay, explique Denis Lefebvre, dans "1969 et la rénovation socialiste" (Mémoire(s) du Socialisme).

Cap Finistère : Ton dernier livre va à l'encontre de la thèse habituelle selon laquelle le PS est né en 1971 à Épinay.

Denis Lefebvre : J'assume complètement. Mon objectif était d'apporter un nouvel éclairage, par rapport à la thèse la plus répandue depuis les années 70, sur la fin de la SFIO et la création du PS. L'histoire est toujours

écrite par les vainqueurs qui se justifient a posteriori pour transformer une victoire, dans les instances, en victoire idéologique. Pour cela, il fallait mythifier Épinay et minorer tout le reste, donc laisser croire que la SFIO n'avait joué aucun rôle dans le processus d'unification des socialistes ou tout au moins avait freiné, autant que possible, par conservatisme.

Cap Finistère : Donc Épinay n'est pas le congrès fondateur du PS ?

Denis Lefebvre : Le congrès de 1971 s'inscrit dans un long processus. En reprenant les archives on se rend

compte que la rénovation du socialisme, qui a abouti à la création du PS que nous connaissons, n'aurait pas pu se réaliser sans la SFIO qui disposait de la principale force militante, d'une tradition et d'une histoire et surtout, qui voulait, depuis 1963, s'engager dans la rénovation sur une base claire : l'ouverture vers les autres forces socialistes, les clubs, associations et autres partis, y compris ceux qui venaient de la SFIO, et le dialogue avec le Parti Communiste qui n'était plus stalinien à l'époque.

Cap Finistère : Si tout le monde était d'accord, pourquoi a-t-il fallu autant d'années de discussions voire de confrontations ?

Denis Lefebvre : L'histoire est faite par des hommes qui ne partagent pas toujours les mêmes intérêts. Une frange de la SFIO estime que, pour

gagner la présidentielle, le PS n'a pas le temps de discuter avec le PC, qu'il faut rapidement, avec les centristes, présenter un candidat. Mais l'échec de Defferre en 1969 montrera que cette voie est une impasse.

A partir de 1965, la SFIO de Guy Mollet, la Convention des Institutions républicaines (CIR) de Mitterrand et les radicaux créent la FGDS (Fédération de gauche démocratique et socialiste). C'est à partir de cette fédération que se construira le PS. Or, chacun défend ses intérêts. Avec 10 000 adhérents contre les 80 000 de la SFIO, la CIR cherche à diviser le parti de Guy Mollet pour disposer des postes à responsabilité au sein de la nouvelle organisation. Je sais que cette thèse fera grincer quelques dents mais elle correspond à la vérité historique. 🌹

Agenda

14 septembre

Conseil fédéral, à 18 h 30, au local du PS à Brest.

23 septembre

Assemblée Générale de l'UESR, à 18 h 00, salle de l'Astrolabe au Relecq-Kerhuon.

1^{er} octobre

Votes dans les sections pour la Rénovation du Parti Socialiste et la désignation de la tête de liste pour les élections régionales.

24 octobre

Réunion fédérale de rentrée au Centre des Congrès de Mescoat à Landerneau.

3 décembre

Votes dans les sections pour la liste aux élections régionales.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212 P 11428
N° 827 - Vendredi 11 Septembre 2009
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 Quimper
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef :

Jean-Yves Cabon - Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 Brest

Impression :

Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires



AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

OBJET :
**EXTENSION ET RÉHABILITATION
DE LA CRÈCHE
"GRAINES DE SOLEIL"
14, rue Saint-Marc à BREST.**

**Marché à procédure adaptée soumis aux
dispositions des articles 28 et 14 (lots 1 et 2)
du Code des Marchés Publics.**

Brest métropole océane
Direction des Marchés
24, rue Coat-ar-Guéven - B.P. 92242
29222 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15
Courriel : marches@mairie-brest.fr

Lieux d'exécution : BREST
Code CPV : 44115800-7

Marché de travaux : La présente consultation concerne la réhabilitation des locaux actuels occupés par la crèche, les aménagements intérieurs des locaux vides attenants et extérieurs d'un espace formant jardin, pour accueillir 10 enfants supplémentaires et porter la capacité d'accueil de la structure à 30 enfants.

Durée du marché : 6 mois

Les travaux sont décomposés en 7 lots :

- Lot n° 1 : Menuiseries extérieures - Serrurerie
- Lot n° 2 : Cloisons doublages - Menuiseries intérieures - Plafonds suspendus
- Lot n° 3 : Carrelage - Faïence - Revêtement de sol souple
- Lot n° 4 : Peinture
- Lot n° 5 : Électricité
- Lot n° 6 : Ventilation - Plomberie
- Lot n° 7 : Espaces extérieurs.

Il est lancé avec les options obligatoires suivantes :

- Lot n° 2 : option 1 : plus-value pour plafond en plaques de plâtre
- Lot n° 2 : option 2 : plus-value pour mur en pavés de verre
- Lot n° 2 : option 3 : plus-value pour baie vitrée diam 140 dans bureau directrice
- Lot n° 5 : option 4 : remplacement des lampes sur luminaires existants conservés
- Lot n° 7 : option 5 : aménagement de l'espace vert contigu au local "Poussettes". Possibilité de variantes.

Les prix sont révisables.

Unité monétaire du marché : Euro.

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 40 jours francs à compter de la réception du projet de décompte adressé par courrier recommandé à la Collectivité.

Financement sur fonds propres.

Justificatifs à produire :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ;

- DC 4 ou lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants.

Le candidat peut justifier de ses capacités financières et professionnelles par tous moyens.

Références et capacités des candidats :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les attestations d'assurances en cours de validité seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

Les entreprises pourront justifier de leurs capacités financières et professionnelles par tous moyens.

Afin de répondre aux formalités ci-dessus, le candidat utilisera l'imprimé DC5 ou équivalent.

Les imprimés DC4 et DC5 sont disponibles sur le site du MINEFE :
www.minefe.gouv.fr.

Langue utilisée : français.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Valeur technique : 55 %
- Prix des prestations : 45 %

Mode de calcul de la pondération cf. règlement de consultation.

Remise des offres :
le 1^{er} octobre 2009 à 12 h 00.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché : Brest-Ville-2009-34.

Retrait du dossier, délivré gratuitement. Dossiers de consultation à demander par fax au 02 98 33 54 15 ou à retirer à l'adresse suivante : Brest métropole océane - Direction des Marchés - 24, rue Coat-ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222 BREST Cedex 2.

Dossier également disponible à l'adresse Internet : <https://www.e-megalisbretagne.org/> (Réf : Brest-Ville-2009-34).

Adresse à laquelle les plis devront être déposés : Hôtel de la Communauté Urbaine, Direction des Marchés, 24 rue Coat-ar-Guéven - B.P. 92242 - 29222 BREST Cedex 2 Possibilité de réponses dématérialisées à l'adresse internet : <https://marches.e-megalisbretagne.org/>

Modalité d'ouverture des plis - Séance non publique.

Renseignements d'ordre technique :
DIRECTION PATRIMOINE LOGISTIQUE - Service Conduite d'opérations - Tél. 02 98 34 31 40

Renseignements d'ordre administratif :
Direction des Marchés
Tél. 02 98 33 54 11 - Fax : 02 98 33 54 15
Courriel : marches@mairie-brest.fr

Instance auprès de laquelle les candidats peuvent introduire une procédure de recours amiable - direction des affaires juridiques - 2, rue Frézier - BP 92206 - 29222 Brest cedex 2 - Heures d'ouverture :
9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00.

Instance chargée des procédures : Tribunal Administratif de Rennes - 3, Contour de la Motte - 35000 RENNES
Tél. 02 23 21 28 28 - Fax 02 99 63 56 84

Date d'envoi du présent avis :
4 septembre 2009.

ARMORICAINE DE DÉVELOPPEMENT

SARL au capital de 1 014 000 euros
Route de la Plage, La Gare
29430 TRÉFLEZ
509 436 556 RCS BREST

Des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2009, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 12 000 euros
Siège social : 22, 24, rue Jean-Jaurès, 29200 BREST.

Nouvelle mention :

Capital social : 1 014 000 euros
Siège social : Route de la Plage, La Gare, 29430 TRÉFLEZ.

La Gérance.

MACANO

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : ZC de Keransignour
29900 CONCARNEAU
441 510 096 RCS QUIMPER

L'Assemblée Générale Mixte en date du 29 juin 2009 a constaté que les mandats de la société L2P AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société SOLIS - MARC DHERBEY & ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes suppléant étaient arrivés à expiration.

La Société étant en dessous des seuils légaux imposant le recours aux Commissaires aux comptes, il a été décidé de ne pas en désigner.

Pour avis,
Le Président.

SARL CLD

SARL au capital de 1 000 euros
8, rue Saint-Martin - 29200 BREST

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 juillet 2009 il a été constitué la SARL CLD DIFFUSION.

Siège : 8, rue Saint-Martin, 29200 BREST.

Objet social : Négoce de vêtements, chaussures et accessoires bazar. Vente également par internet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BREST.

Le capital de 1 000 euros est réparti entre M. BOUYAZRA Soulimane, né le 26 décembre 1977 à BREST, demeurant 132 ter, rue de Paris, 29200 BREST - et M. TRAORÉ Yaya, né le 27 juillet 1982 à BAMAKO, demeurant 4, rue Gabriel-Fauré, 29200 BREST - par apport de 500 euros chacun, soit 50 parts de 10 euros.

Gérant : M. BOUYAZRA Soulimane, demeurant 132, rue de Paris, 29200 BREST.

Pour avis,
Le Gérant.

Ce numéro a été tiré à
4 900 exemplaires